



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 3 juillet 2023

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pacôme tenue au lieu ordinaire des séances le 3 juillet 2023 à 19 h 30.

Présents : La maire Louise Chamberland, les conseillères Jennifer Ouellet, Virginie St-Pierre-Gagné, Annick D'Amours, Chantal Boily et les conseillers Benoit Harton et Cédric Valois-Mercier (en téléconférence)

Également présent : Alain Desjardins, directeur adjoint aux opérations municipales

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum sous la présidence de la maire Louise Chamberland. La séance est déclarée régulièrement constituée par le président.

150.07.23

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La maire Louise Chamberland, présente et fait la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour se lit donc comme suit :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 juin 2023
- 4. Gestion financière et administrative**
 - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
 - 4.2 Dépôt du rapport sur les faits saillants de la maire sur les états financiers 2022
 - 4.3 Autorisation de payer la facture de Béton FP par le surplus accumulé Parc de la Côte-des-Chats
 - 4.4 Autorisation de payer la facture Alarme Top-Vision par le surplus accumulé non-affecté
 - 4.5 Soumission pour la mise à jour des systèmes d'alarme
 - 4.6 Soumission pour la rénovation de la partie de l'ancien bureau municipal pour accueillir le projet pilote de garderie
 - 4.7 Soumission pour refaire le soffite pour la partie du 2^e étage au complet et la partie du toit de l'entrée en façade et entrée ouest au 27, rue St-Louis
 - 4.8 Mise en place du Comité de pilotage pour la démarche de mise à jour de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA)
 - 4.9 Achat d'un téléphone pour le deuxième étage au 27, rue St-Louis
 - 4.10 Achat d'un téléphone pour la bibliothèque
- 5. Demande de contribution financière, entente et appuis**
 - 5.1 Résolution d'appui à Trans-Apte dans sa demande de financement offert par le programme fédéral – Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural
 - 5.2 Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Appui à la Municipalité de Saint-Gabriel/Passage des camions lourds sur le réseau routier
- 6. Travaux publics et voirie**
 - 6.1 Soumission pour la réparation du pavage dans diverses rues municipales
- 7. Embellissement, hygiène du milieu et collectivité**
 - 7.1 Soumission pour la remise à neuf du surpresseur Aerzen GM25S.SN744182

- 7.2 Octroi d'un contrat de services professionnels - Évaluation environnementale P5 et P6
- 7.3 Demande de permis pour le 260 - 266, boul. Bégin
- 7.4 Demande de permis pour le 210, boul. Bégin
- 7.5 Nomination d'un représentant pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en remplacement de Virginie St-Pierre-Gagné

8. Point d'information de la Municipalité

9. Suivi dossiers MRC de Kamouraska

10. Correspondances

11. Période de questions

12. Varia

13. Levée de la séance

Il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

151.07.23

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 JUIN 2023

Il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

152.07.23

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 12 JUIN 2023

Il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2023 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

4. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

153.07.23

4.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Virginie St-Pierre-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser le directeur général intérimaire à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1er au 30 juin 2023, totalisant une somme de **279 862,66\$** tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

Je, Michel Martin, directeur général intérimaire et greffier-trésorier, certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 3 juillet 2023.

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES FAITS SAILLANTS DE LA MAIRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2022

Madame la maire, Louise Chamberland, dépose le rapport qui a été transmis aux citoyens et citoyennes concernant les faits saillants du rapport financier 2022.

154.07.23

4.3 AUTORISATION DE PAYER LA FACTURE BÉTON FP À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ PARC DE LA CÔTE-DES-CHATS (59 11100 002)

CONSIDÉRANT QUE le trottoir à l'entrée du Chalet de la Côte-des-chats était détérioré et a dû être refait ;

CONSIDÉRANT QUE Béton FP a présenté une proposition pour refaire le trottoir à l'entrée du Parc de la Côte-des-Chats.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le paiement de la facture de Béton FP au montant de 1 450 \$ plus taxes à même le surplus accumulé Parc de la Côte-des-Chats (59 11100 002).

155.07.23

4.4 AUTORISATION DE PAYER LA FACTURE TOP-VISION À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ NON-AFFECTÉ

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer la sécurité de la caserne de pompier, car il y a beaucoup de circulation dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Alarme Top-Vision inc. a présenté une proposition pour l'installation de caméras de surveillance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le paiement de la facture de la compagnie Alarme Top-Vision inc. au montant de 1 971,82 \$ taxes incluses à même le surplus accumulé non-affecté (59 11000 000).

156.07.23

4.5 SOUSSION POUR LA MISE À JOUR DES SYSTÈMES D'ALARME

CONSIDÉRANT le besoin de mettre en place un système d'alarme incendie au 7, rue Caron ;

CONSIDÉRANT QUE le système d'alarme en place au 27, rue St-Louis est désuet et que les détecteurs de fumée ont plus de 10 ans et doivent être remplacés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité débourse actuellement 1 498 \$ par année pour le service de branchement à la centrale et que nous devons ajouter le 7, rue Caron à un coût estimé de 350 \$.

CONSIDÉRANT QUE la firme KGC de Montmagny a présenté une soumission pour la mise à jour des systèmes d'alarme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de la firme KGC de Montmagny pour le 7, rue Caron au montant de 2 073,88 \$ plus taxes, et pour mettre à jour les systèmes d'alarme au 26, rue St-Louis (Garage municipal), 27, rue St-Louis (Édifice municipal), 201, boul. Bégin (Bibliothèque municipale), et au 33, rue Caron (Chalet des loisirs) au montant total de 6 546,55 \$ avant taxes.

QUE M. Michel Martin, directeur général intérimaire et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tout document donnant effet à la présente résolution.

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus accumulé.

157.07.23

4.6 SOUSSION POUR LA RÉNOVATION DE LA PARTIE DE L'ANCIEN BUREAU MUNICIPAL (27, RUE ST-LOUIS) POUR ACCUEILLIR LE PROJET PILOTE DE GARDERIE

CONSIDÉRANT QU'un projet pilote en matière de services de garde verra le jour dans l'ancien bureau (27, rue St-Louis) de la municipalité de Saint-Pacôme ;

CONSIDÉRANT QUE La Farandole recommande des aménagements afin de rendre l'espace conforme aux exigences requises ;

CONSIDÉRANT QUE Construction Langis Normand inc. a présenté une soumission pour la rénovation de la partie de l'ancien bureau municipal.

CONSIDÉRANT QUE des travaux de plomberie et de peinture seront nécessaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de Construction Langis Normand inc. au montant de 11 384,39 \$ plus taxes pour la rénovation de la partie de l'ancien bureau municipal afin d'accueillir un projet pilote de garderie.

QUE M. Michel Martin, directeur général intérimaire et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tout document donnant effet à la présente résolution.

QU'UN montant de 15 000 \$ comprenant les travaux d'aménagement, de plomberie et de peinture soit financé par le programme PRABAM.

158.07.23

4.7 SOUSSION POUR REFAIRE LE SOFFITE POUR LA PARTIE DU 2^e ÉTAGE AU COMPLET ET LA PARTIE DU TOIT DE L'ENTRÉE EN FAÇADE ET DE L'ENTRÉE OUEST AU 27, RUE ST-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le soffite pour la partie du 2^e étage au complet et la partie du toit de l'entrée en façade et de l'entrée ouest au 27, rue St-Louis est à refaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pacôme a soumis un appel d'offres sur invitation à deux entrepreneurs pour refaire le soffite au 27, rue St-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pacôme a procédé à l'analyse de la soumission reçue dans les délais requis ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts proposés suivants sont avant taxes :

Refaire soffite Édifice municipal	
Soumissionnaire	Montant avant taxes
Construction Pierre Bonenfant inc.	12 731,15 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de Construction Pierre Bonenfant inc. au montant de 12 731,15 \$ plus taxes pour refaire le soffite au 27, rue St-Louis selon les travaux requis.

QUE M. Michel Martin, directeur général intérimaire et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tout document donnant effet à la présente résolution.

QUE la dépense soit financée par le Projet PRABAM.

159.07.23

4.8 MISE EN PLACE DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA DÉMARCHE DE MISE À JOUR DE LA POLITIQUE AMIE DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de mettre à jour la politique MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en période de mise à jour de la démarche MADA ;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement de la démarche MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place est fondamentale au cheminement de la démarche MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Virginie St-Pierre-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme procède à la création d'un comité de pilotage MADA sous la responsabilité de l'élu responsable des aînés, madame Annick D'Amours.

Le Comité pilotage pour la mise à jour de la politique MADA aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des

aînés, des réseaux sociaux, des organismes socio-économiques, le milieu de la santé, le milieu scolaire, les services municipaux, le milieu des affaires, etc.

- D'assurer la mise à jour de la politique MADA :
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population ;
 - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie ;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la politique MADA ;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les aînés ;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance ;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Aîné » ;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des aînés dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel) ;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action ;
 - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité ;
 - en priorisant les éléments du plan d'action ;
 - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale.
- Les membres constitutifs sont :
 - Alain Desjardins (directeur adjoint aux opérations de la municipalité)
 - Hélène Turenne (présidente du Cercle des Fermières)
 - Hélène Pelletier (présidente du Club des 50 ans et plus)
 - Annick D'Amours (conseillère municipale)
 - Patrice Lemay (agent de développement)

160.07.23

4.9 ACHAT D'UN TÉLÉPHONE POUR LE DEUXIÈME ÉTAGE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL (27, RUE ST-LOUIS)

CONSIDÉRANT le déménagement de l'administration municipale au 7, rue Caron ;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau système téléphonique a été mis en place ;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir un accès au téléphone au deuxième étage de l'Édifice municipal situé au 27, rue St-Louis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de 6tem TI pour l'achat d'un téléphone au coût de 199,95 \$ avant taxes pour un accès téléphonique au 2^e étage du 27, rue St-Louis.

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus accumulé non affecté.

161.07.23

4.10 ACHAT D'UN TÉLÉPHONE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la mise en place d'un système de téléphonie IP au 7, rue Caron ;

CONSIDÉRANT la possibilité de relier la bibliothèque sur le même système simplement en achetant un téléphone ;

CONSIDÉRANT l'abandon de la ligne de Vidéotron et ainsi, réaliser des économies récurrentes de 35 \$ par mois.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de 6tem TI pour l'achat d'un téléphone au coût de 199,95 \$ avant taxes.

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus accumulé non affecté.

5. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE, ENTENTE ET APPUIS

162.07.23

5.1 RÉSOLUTION D'APPUI À TRANS-APTE DANS SA DEMANDE DE FINANCEMENT OFFERT PAR LE PROGRAMME FÉDÉRAL - FONDS

POUR LES SOLUTIONS DE TRANSPORT EN COMMUN EN MILIEU RURAL

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de subvenir aux besoins quotidiens de transport en commun des résidents en région ;

CONSIDÉRANT QUE Trans-apte poursuit, dans son plan de développement, l'objectif de mieux desservir la population de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE Trans-apte est présentement limité dans son offre de transport par le nombre et le type de véhicules qui composent sa flotte actuelle de même que par les moyens de répartition;

CONSIDÉRANT QUE Trans-apte offre à la population un service inclusif, à la demande, -- ce modèle répondant le mieux aux besoins des citoyens en ruralité--, et que ce service nécessite plus de diversité de véhicules et de meilleurs outils de répartition;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont besoin d'un accès simplifié aux services de transport;

CONSIDÉRANT QUE le redéploiement de la flotte permettra de contribuer à l'établissement et à l'expansion d'une solution non traditionnelle de transport à la demande et inclusif pour tous;

CONSIDÉRANT QUE le redéploiement de la flotte permet d'améliorer les services déjà offerts par Trans-apte et d'augmenter sa capacité à desservir un plus grand nombre de municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le redéploiement de l'offre de transport permettra la réduction de l'isolement social;

CONSIDÉRANT QUE le redéploiement de l'offre de transport permettra l'amélioration des possibilités d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le fonds d'aide pour les solutions de transport en milieu rural arrive à point pour soutenir un redéploiement de l'offre actuelle de transport sur le territoire où 29 % de la population est présentement âgée de 65 ans ou plus (33 % en 2028);

CONSIDÉRANT QUE Trans-apte pourra se doter de véhicules plus économiques et hybrides qui vont lui permettre d'offrir un service amélioré avec une portée accrue sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le programme fédéral finance 80 % de l'achat de véhicules, de logiciels de répartition et d'outils informatiques pour soutenir l'élaboration de solutions de transport en commun pilotées localement qui aideront les personnes vivant dans les collectivités rurales à se rendre au travail, à l'école, à leurs rendez-vous et à visiter leurs proches.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Virginie St-Pierre-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme appuie Trans-apte dans sa demande de financement offert par le programme fédéral – Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural.

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier en exercice, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

163.07.23

5.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL/PASSAGE DES CAMIONS LOURDS SUR LE RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT la circulation constante des camions lourds en provenance de la Municipalité de Saint-Gabriel passant également par la Municipalité de Saint-Pacôme pour se rendre à destination ;

CONSIDÉRANT QUE le passage des camions lourds endommagent considérablement le réseau routier et occasionnent aussi des désagréments aux citoyens qui désirent se rendre sur leur lot.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Gabriel dans ses démarches auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de trouver une autre alternative pour le passage des camions chargés de bois plutôt que le trajet emprunté actuellement brisant ainsi, le réseau routier des deux municipalités.

6. TRAVAUX PUBLIC ET VOIRIE

164.07.23

6.1 SOUSSION POUR LA RÉPARATION DU PAVAGE DANS DIVERSES RUES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève ni du gouvernement du Québec, ni du gouvernement du Canada, ni de l'un de leurs ministères ou organismes ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier local relève de la responsabilité de la municipalité et a pour objet de répondre à des besoins de nature essentiellement locale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pacôme a soumis un appel d'offres sur invitation à deux entrepreneurs pour la réparation du pavage dans diverses rues municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pacôme a procédé à l'analyse des soumissions reçues dans les délais requis ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts proposés suivants sont avant taxes :

Réparation pavage diverses rues municipales	
Soumissionnaires	Montant avant taxes
Pavage Cabano	14 571,00 \$
Pavage Francoeur	24 667,80 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de Pavage Cabano au montant de 14 571 \$ plus taxes pour les travaux de réparation du pavage dans diverses rues municipales.

QUE M. Michel Martin, directeur général intérimaire et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tout document donnant effet à la présente résolution.

La présente dépense est prévue au budget de l'année 2023.

7. EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ

165.07.23

7.1 SOUSSION POUR LA REMISE À NEUF DU SURPRESSEUR AERZEN GM25S.SN744182

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection effectué aux différentes stations de pompage par Gaétan Bolduc & Associés, le surpresseur AERZEN GM25S.SN744182 est rendu à la limite de vie des pièces tournantes et ce qui est normal ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix pour la remise à neuf du surpresseur et de son moteur a été demandée à Gaétan Bolduc & Associés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de Gaétan Bolduc & Associés Inc. au montant de 6 598,89 \$ plus taxes pour la remise à neuf du surpresseur Aerzen et un montant de 1 195,12 \$ plus taxes pour la remise à neuf du moteur.

QUE M. Michel Martin, directeur général intérimaire et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tout document donnant effet à la présente résolution.

La présente dépense est prévue au budget de l'année 2023.

166.07.23

7.2 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE P5 ET P6

CONSIDÉRANT le projet d'ajouter deux puits au réseau d'aqueduc, soit P5 et P6 ;

CONSIDÉRANT le requis d'obtenir un certificat d'autorisation (CA) pour brancher ces deux puits au réseau existant ;

CONSIDÉRANT QUE la délivrance du certificat d'autorisation est tributaire à la réalisation d'une évaluation environnementale de site (EES).

CONSIDÉRANT QUE la firme Englobe a présenté une soumission pour des services professionnels pour la réalisation d'une évaluation environnementale pour les puits P5 et P6.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la firme Englobe au montant de 5 600 \$ plus taxes pour la réalisation de l'évaluation environnementale du site phase 1.

QUE la présente dépense soit défrayée par la TECQ.

167.07.23

7.3 DEMANDE DE PERMIS POUR LE 260-266, BOUL. BÉGIN

Mme Janie Roy-Mailloux, inspectrice en bâtiments et en environnement a présenté une demande de permis pour le 260-266 boul. Bégin à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 juin dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située à l'intérieur du territoire du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire enlever le bardeau de cèdre vert (revêtement extérieur) pour le remplacer par du canexel sable avec des moulures noires, changer 2 fenêtres du grenier, 3 fenêtres du sous-sol et 2 vitrines sur la façade de la résidence selon le même modèle de fenêtres soit à battant et de couleur blanche.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pacôme était reconnue autrefois pour ses nombreux moulins à scie et la transformation du bois qui était au cœur de son activité économique ;

CONSIDÉRANT QUE les revêtements de bardeaux de cèdre font partie des caractéristiques de Saint-Pacôme et de son identité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de PIIA de Saint-Pacôme recommande :

- les interventions qui maintiennent l'intégrité architecturale des bâtiments;
- de conserver et de réparer les éléments endommagés plutôt que de les remplacer;
- de les remplacer uniquement s'il n'est plus possible de les réparer;
- de favoriser le maintien du matériau actuel s'il est d'origine;

CONSIDÉRANT QUE dans l'*Inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Kamouraska* adopté en février 2023, il est recommandé dans la fiche de cet immeuble de conserver le bardeau de cèdre et de le restaurer.

CONSIDÉRANT QU'une visite terrain a été faite le 25 juin dernier par un membre du CCU pour vérifier l'état du bardeau de cèdre afin de savoir s'il peut être réparé.

CONSIDÉRANT QUE suite à la visite, le compte rendu est le suivant : le mur droit est irrécupérable et probablement le haut de la façade, car ce sont les deux murs les plus affectés par le soleil. La base du mur arrière est aussi affecté ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont d'accord avec la conclusion de la visite et le remplacement du bardeau de cèdre par du Canexel de couleur sable ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande tel que présenté par le propriétaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Janie Roy-Mailloux, inspectrice en bâtiment et environnement à émettre le permis de rénovation pour le 260 266, boul. Bégin tel que présenté par le propriétaire.

168.07.23

7.4 DEMANDE DE PERMIS POUR LE 210, BOUL. BÉGIN

CONSIDÉRANT QUE madame Janie Roy-Mailloux, inspectrice en bâtiments et en environnement a présenté une demande de permis pour le 210, boul. Bégin à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 juin dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située à l'intérieur du territoire du PIIA ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire faire la réfection de la clôture en cour latérale arrière pour sécuriser la piscine ;

ATTENDU QUE la clôture en cour avant restera en bois mais la petite partie arrière sera modifiée pour une clôture de type « frost » brune ;

ATTENDU QUE les travaux respectent les critères du PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de permis tel que présenté par le propriétaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Janie Roy-Mailloux, inspectrice en bâtiment et environnement à émettre le permis pour le 210, boul. Bégin tel que présenté par le propriétaire.

169.07.23

7.5 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) EN REMPLACEMENT DE VIRGINIE ST-PIERRE-GAGNÉ

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des recommandations sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer la conseillère Chantal Boily afin de représenter le Conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Saint-Pacôme en remplacement de la conseillère Virginie St-Pierre-Gagné.

8. POINT D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ

9. SUIVI DOSSIERS MRC DE KAMOURASKA

10. CORRESPONDANCE

1. **Ministère des affaires Municipales et de l'Habitation** : Confirmation du dépôt d'un montant de 108 208 \$ pour le programme de péréquation
2. **MRC de Kamouraska** : Registre des permis émis en mai 2023
3. **Eco Entreprise Québec** : Annonce de la révision de l'entente-cadre sur la collecte sélective
4. **Loisir et Sports Bas-St-Laurent** : Acceptation du projet de sentier dans la montagne pour un montant de 5 000 \$

5. **Régie intermunicipale en protection incendie Kam-Ouest** : Nomination du nouveau directeur incendie Martin Galarneau en poste depuis le 26 juin 2023
6. **Régie intermunicipale en protection incendie Kam-Ouest** : Registre des interventions pour le mois de mai 2023
7. **Ministre responsable Sport, Loisir et Plein air** : Nouveau programme d'aide financière 300 M\$, pour améliorer l'accès aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air partout au Québec

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **VARIA**

170.07.23

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 30.

Louise Chamberland
Maire

Alain Desjardins
Directeur adjoint
aux opérations municipales

Je, Louise Chamberland, maire, atteste par la présente signature que cela équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions que contient le procès-verbal au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Louise Chamberland, maire